



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artisans

Question écrite n° 5030

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les revendications exprimées par la Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat qui souhaite que soit créée une cinquième branche de la sécurité sociale pour prendre en charge la dépendance. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions au regard de cette requête.

Texte de la réponse

L'attention du ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, a été appelée sur le projet de création d'un cinquième risque de la protection sociale afin d'assurer la prise en charge de la dépendance. Le Président de la République, le 6 février 2008, a fixé le cap des principales réformes de l'année 2008 dans le champ de la protection sociale. S'agissant de la mise en place du cinquième risque de la protection sociale, qui doit être effective en 2009, le Gouvernement est très attaché à créer avec le Parlement et l'ensemble des parties prenantes les conditions d'un débat constructif et souhaite donner toute leur place au dialogue et à la concertation. La question de la perte d'autonomie, qu'elle soit liée au grand âge ou au handicap, touche aujourd'hui un nombre croissant de familles et les perspectives démographiques montrent que la question va se poser avec davantage d'acuité dans les années à venir. En effet, le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans passera de 1 300 000 aujourd'hui à 2 000 000 en 2015. Notre pays doit ainsi relever un double défi. D'une part, il faut assurer la prise en charge des générations plus nombreuses qui seront touchées par la perte d'autonomie. D'autre part, le Gouvernement souhaite améliorer cette prise en charge en garantissant le libre choix entre le maintien à domicile et l'hébergement en institution, tout en pensant à ceux qui ne veulent plus ou ne peuvent plus rester à domicile. Pour ces derniers, il faudra mener une ambitieuse politique en créant des établissements en nombre suffisant, médicalisés, et où le reste à charge puisse rester supportable pour les familles. Dans cet objectif, d'importants chantiers devront être ouverts : celui du périmètre des services pris en charge par la collectivité, celui de la place respective de la solidarité nationale et de la prévoyance individuelle et collective, ainsi que ceux du financement et de la gouvernance. Sur l'ensemble de ces questions, le Gouvernement a présenté le 28 mai 2008 ses premières orientations qui sont actuellement soumises à concertation dans le but d'élaborer un projet de loi avant la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5030

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5800

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 7021